



Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour l'année par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



DU SAMEDI, 15 MAI.

ITALIE.

Rome, 24 avril.

(Correspondance particulière.)

Un accident funeste plonge dans la douleur tout ce qui, dans Rome, conserve une affection sincère pour la famille Bonaparte. Jeudi, 22 de ce mois, la mère de Napoléon, se promenant dans la villa Borghese, fit un faux pas et tomba, quoique appuyée sur son gentilhomme, le chevalier Cozorra, qui, à cause de son âge avancé, n'eut pas assez de force pour la retenir et empêcher sa chute. En essayant de se relever, elle s'écria que tout le poids de son corps avait porté sur le fémur, où elle ressentait une grande douleur; ses domestiques la remirent, avec beaucoup de peine, dans la voiture qui la suivait, et la ramenèrent à son palais. Les médecins appelés pour la secourir se convainquirent de suite que l'os de la cuisse avait été cassé par la violence du coup; c'est aujourd'hui le troisième jour, et déjà la malade est dans le plus grand danger. Son grand âge, 83 ans, et l'imminence de l'inflammation, empêchent d'appliquer tous les remèdes nécessaires en cas pareil.

Elle est entourée de tous les membres de sa famille qui sont à Rome; le cardinal Fesch, son frère, les princes Jérôme et Louis Bonaparte, madame Lucien, princesse de Canino. Il a été expédié des estafettes pour annoncer cette triste nouvelle à madame Murat, comtesse de Lipano, à l'ex-reine Hortense, et au duc de Reichstadt.

Les richesses immenses de madame Bonaparte, les pierreries de grand prix qu'elle possède, inspirent le désir de connaître son testament, et les dernières dispositions qu'elle peut encore y ajouter par un codicile. En attendant, voici, de tous les on dit que j'ai pu recueillir, celui qui me paraît le plus vraisemblable, venant d'une très-bonne source.

Madame Bonaparte nomme héritier universel le duc de Reichstadt, fils de Napoléon; elle laisse 500,000 fr. à chacun de ses enfans et au cardinal Fesch; elle lègue de nombreuses pensions et des souvenirs à tous les domestiques qui l'ont servie; elle fait enfin de grandes distributions aux pauvres de Rome et de la Corse.

FRANCE.

Paris, 10 mai.

Quelques personnes pensent que l'embarquement des troupes commencera le 10, et que l'expédition mettra à la voile les 15, 16 et 17 de ce mois. On prétend que M. de Bourmont aurait dit que le 20 mai le débarquement des troupes serait effectué sur les côtes d'Alger. (Aviso de Toulon.)

— Le roi de Sardaigne n'a point cru devoir protester contre le décret rendu en Espagne pour l'abolition de la loi de Philippe V, quoique la maison de Savoie n'ait jamais renoncé aux droits éventuels que lui donne le testament de Charles II. Mais M. de Latour n'a point laissé ignorer la peine que son souverain avait ressentie de cette détermination du roi d'Espagne. On se rappelle que Louis XVI, en 89, était parvenu à empêcher le roi Charles III de donner suite à ce même projet. (G. de F.)

— Le duc de Brunswick n'a point écrit au roi d'Angleterre la lettre d'excuse qui lui était demandée. Ce prince l'en a lui-même dispensé; mais le grand-écuyer du duc sera mis en jugement, et la constitution qu'il avait révoquée, rétablie. C'est ainsi que s'est terminée cette affaire qui a occupé si vivement toute l'Allemagne. (Idem.)

— Une lettre de Londres, du 7 mai, nous assure que le prince Léopold n'a point encore accepté ni refusé définitivement la souveraineté de la Grèce. (Idem.)

PAYS-BAS.

La Haye, 10 mai.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 10.

La séance est ouverte à une heure et demie; 77 membres sont présents.

M. le greffier donne lecture du procès-verbal de la séance du samedi 8 mai. Il est approuvé.

Le sieur de Potter se plaint de la publicité que l'on a donnée à sa correspondance. — Renvoi à la commission des pétitions.

La section centrale fait son rapport sur le projet de loi relatif aux moyens de remplacer la somme de 3,100,000 florins sur le produit des droits d'entrée, de sortie, etc.

La discussion du projet est fixée à mercredi, à onze heures.

Des médecins de Harlem communiquent à la chambre des réflexions sur la contribution personnelle, en ce qui concerne les chevaux de luxe. — Dépôt au greffe.

M. van Genechten entretient la chambre de plusieurs pétitions contre l'impôt proposé sur le café. — Dépôt au greffe.

Des distillateurs de résidus de sucre d'Amsterdam se plaignent des formalités gênantes qu'on leur impose et d'être traités comme les distillateurs de grains.

Des distillateurs de la province de Hainaut demandent que la chambre rejette la loi proposée sur les distilleries indigènes.

Des avocats de Liège se plaignent des réglemens qui existent relativement à l'exercice et à l'indépendance de leur profession.

Le sieur Gilbert, de Bruxelles, adresse à la chambre des observations sur l'instruction publique.

Le sieur *** adresse à la chambre le plan d'un système de finance qui, selon l'auteur, produirait annuellement plus de 6 millions d'économie à l'état.

Six pétitions sont présentées à la chambre en faveur de la liberté de la presse. Elles viennent de Nimègue, de l'avocat Bosch, de Bruxelles et de Liège.

Toutes ces pétitions sont déposées au greffe. Celle de Liège donne lieu à une très-longue discussion et elle est, enfin, repoussée par l'ordre du jour.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 15 mai.

Hier, dans la matinée, un vieillard qui conduisait une charrette, près le marché aux Herbes, eut le malheur de laisser tomber la mèche de son fouet sur un militaire de la garnison. Celui-ci tira son épée et en donna des coups au conducteur. Tous les témoins de cette scène ont crié hautement contre ce mode extraordinaire d'obtenir justice. L'autorité ne manquera pas sans doute d'informer sur ce fait et de faire droit à qui il appartient.

— S. Exc. le Conseiller d'état gouverneur du Grand-Duché, quittera lundi prochain cette résidence pour faire une tournée dans la province. S. Exc. visitera les districts de Diekirch et de Bastogne.

— M. le lieutenant-général Aberson, inspecteur de la maréchaussée royale, est arrivé en cette ville pour inspecter les brigades de l'arrondissement, réunies au chef-lieu.

— La procession solennelle de l'octave de la Ste. Vierge, sera escortée, demain, par un fort détachement de la garde communale.

— On assure que la garde communale de cette ville aura, dans peu, une musique militaire.

— La première réunion semestrielle de la commission d'a-